



La lettre du CNOCP

Conseil de normalisation des comptes publics

ZOOM

Évaluation des normes comptables internationales pour le secteur public : la position du CNOCP

L'analyse du référentiel comptable de l'IPSAS Board conforte la position du CNOCP selon laquelle ce référentiel comptable ne peut constituer à lui seul la base de départ pour élaborer des normes comptables européennes pour le secteur public.



Le CNOCP souligne l'absence de normes dans le référentiel IPSAS sur des sujets essentiels pour la sphère publique :

- prestations sociales au sens de la sécurité sociale ;
- dépenses de transfert au sens aides et subventions, hors avantages sociaux.

Pour illustrer le caractère significatif de ces sujets, il convient de noter que les dépenses de transfert et les prestations sociales représentent près de 50 % du produit intérieur brut européen en 2011.

Par ailleurs, deux tiers des normes du référentiel IPSAS ne peuvent être acceptées sans modification. Au nombre des normes les plus problématiques, figurent les normes relatives à la consolidation et aux instruments financiers.

À titre d'illustration, la dette publique en Europe représente 86 % du produit intérieur brut européen au premier trimestre 2013, d'où l'importance de normes sur les instruments financiers parfaitement adaptées aux spécificités du secteur public.

Enfin, seul un tiers des normes n'appelle pas de remarque particulière et porte sur des enjeux financiers mineurs.

Les travaux du CNOCP ont été engagés dans le contexte de la directive n°2011/85/UE du 8 novembre 2011 sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres. Cette directive prévoit dans son article 16-3 une évaluation de l'adéquation, pour les États membres, des IPSAS pour le 31 décembre 2012 au plus tard.

Pour satisfaire cette obligation, la Commission européenne a publié, le 6 mars 2013, un rapport au Conseil et au Parlement européen « Vers l'application de normes comptables

harmonisées pour le secteur public dans les États membres - L'adéquation des IPSAS pour les États membres ». Dans ce rapport, la Commission a classé les normes IPSAS en trois catégories :

- Normes applicables sans modification notable ;
- Normes dont l'application nécessiterait une adaptation ;
- Normes devant être modifiées en vue d'une application en Europe.

L'objectif du CNOCP a été d'analyser cette première classification, et de formuler des commentaires ciblés dans l'optique du développement de futures normes EPSAS.

En savoir plus

[+ Le classement des normes IPSAS par le CNOCP \[PDF\]](#)

GLOSSAIRE

EPSAS

European Public Sector Accounting Standards ou normes comptables européennes pour le secteur public

IPSAS Board

International Public Sector Accounting Standards Board ou Conseil des normes comptables internationales du secteur public

[ABONNEMENT](#) - [MODIFICATION DE VOTRE ABONNEMENT](#) - [ARCHIVES](#) - [RSS](#) - [DESABONNEMENT](#)

La lettre du CNOCP est éditée par le Conseil de normalisation des comptes publics.

Directeur de la publication : Michel Prada / Rédactrice en chef : Marie-Pierre Calmel / Rédaction : Fabienne Colignon, Isabelle Collignon-Joffre / Conception : Aphanis pour le Sircom. Routage : logiciel Sympa. Copyright Conseil de normalisation des comptes publics. Tous droits réservés. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au **CNOCP – 5 place des vins de France - 75012 Paris** ou par courriel à contact-cnocp@kiosque.bercy.gouv.fr